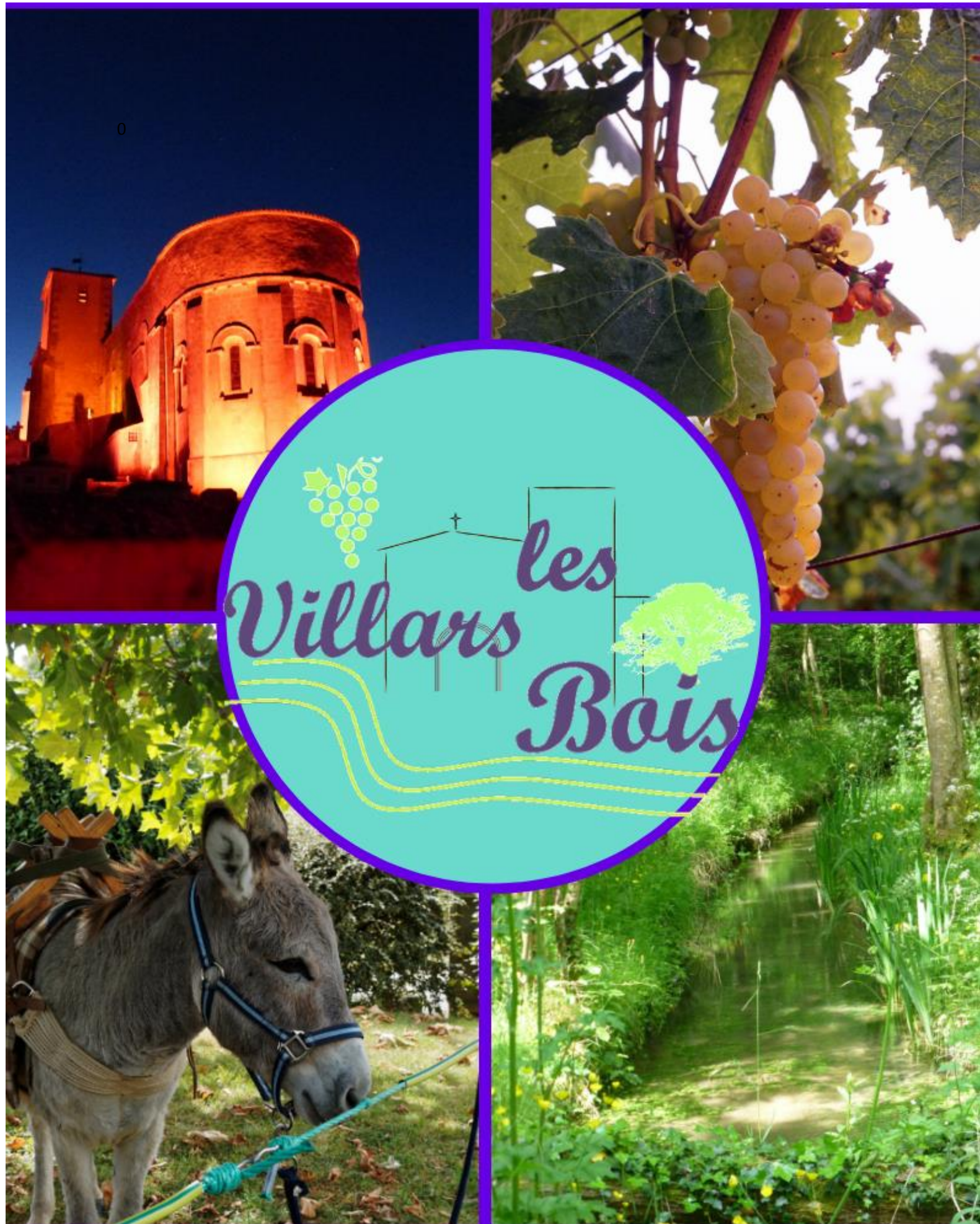




Bulletin Municipal

2019 - n 24

Sommaire

Le mot du Maire	p 4
Retour sur l'année 2018	p 5
Comptes-rendus municipaux	p 6 à 12
Finances	p 13
Assemblée Générale du Crédit Agricole / Horaires mairie/ Liste des commissions et leurs membres	p 14
Etat-Civil	p 15
Informations utiles / Vos conseillers départementaux	p 16 à 18
Le SIPAR	p 19
La MARPA	p 20
ACCA Villars les Bois	p 21
Jeunesse Villarboisienne	p 22
Amicale Villarboisienne	p 23
Rando-Evasion	p 24
Foyer rural	p 25
APE « La récré des Prim'mats »	p 26
Loisirs et détente	p 27
Section danses de salon	p 28
Arts-Terre	p 29
Ecole de musique ADMS	p 30
Les Cultur'ailes	p 31
SDIS 17	p 32
Allo'bus	p 33
Gendarmerie	p 34
Maison de Services au Public à la Poste de Burie	p 35
Amélioration de votre logement	p 36
Repas de la commune / Fermeture de l'église	p 37
Site internet de la commune / Kory	p 38

Chères Villarsboisiennes, chers Villarsboisiens,

Notre sentier d'interprétation et l'aire d'accueil ont été inaugurés. La première journée de découverte organisée en septembre fut une belle réussite. Merci et bravo à tous les bénévoles qui ont œuvré avec talent pour ce résultat. Nous tenterons de renouveler ces moments de rencontres et de découvertes avec d'autres thématiques.

2019 sera l'année de restauration des sols de notre église. De décembre 2018 à mai 2019 elle sera fermée au public pour que les entreprises puissent travailler dans de bonnes conditions. La procédure de reprise de concessions dans le cimetière arrivant à son terme, des travaux y seront également engagés cette année.

Le projet de restauration d'immeubles en ruines à Chautabry est toujours d'actualité. Les porteurs de projet ne se bousculent pas. J'espère pouvoir annoncer en 2019 une issue positive pour que l'embellissement de ce village se concrétise.

Notre budget communal reste contraint. Les économies de fonctionnement permettent encore de maintenir un entretien régulier de nos routes, de faire quelques investissements, mais nos marges se réduisent d'année en année, alors même que l'action de nos communes est essentielle au quotidien. J'espère vivement que notre République saura le reconnaître avant qu'il ne soit trop tard. Le SIVOM intercommunal avec nos voisins de Migron et Le Seure permet de réaliser des travaux hors de portée pour une seule commune ; les regroupements sont certainement une des clés de l'avenir des territoires ruraux.

Encore une fois, merci à nos employés sivomaux et municipaux, aux artisans et commerçants, qui accompagnent notre commune jour après jour. Merci également aux collectivités CDA, Département, Région, mais aussi Europe et Etat qui, par leurs financements et leurs aides techniques, rendent possible bien des projets.

Enfin, j'exprime ici toute ma gratitude aux nombreux bénévoles associatifs, aux élus du conseil municipal, dont l'investissement personnel rend la vie plus douce à Villars-les-Bois.

Je vous donne rendez-vous au printemps pour le traditionnel bilan annuel de mandature. Nous serons comme toujours à votre écoute pour que nos actions répondent au mieux à vos attentes.

Je vous souhaite à toutes et tous, une très belle année 2019. Prenez soin de vous, de vos voisins, et de vos proches.

Fabrice Barusseau

Retour sur l'année 2018



Inauguration du sentier d'interprétation



Lancement du sentier d'interprétation



COMPTE-RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL

MERCREDI 20 DECEMBRE 2017

1) Création d'un poste d'agent recenseur pour le recensement de la population

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide à l'unanimité des membres présents et ceux représentés, la création d'un poste d'agent recenseur et fixe la rémunération correspondant à ce poste.

2) Modification budgétaire

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et ceux représentés vote une ouverture de crédit d'un montant de 704 €nécessaire à l'équilibre du budget.

3) Dons à la commune

3-1- Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et ceux représentés, décide d'accepter le don de la Fondation du Crédit Agricole accordé pour soutenir l'effort engagé par la commune pour le projet de sentier d'interprétation et de restauration de l'Eglise ; donne délégation à Monsieur le Maire pour signer tout document relatif à cette affaire.

3-2- Considérant l'opportunité qui a été offerte à la commune de récupérer gracieusement, par l'intermédiaire de la mairie de Bussac-sur-Charente, des décors lumineux de fin d'année ; Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et ceux représentés, décide d'octroyer un don d'un montant de 30 €au CCAS de Bussac-sur-Charente.

4) Questions diverses

- *Point d'Apport Volontaire* : Monsieur Laurent ANDRE est désigné élu référent pour la mise en place de cet équipement par la Communauté d'Agglomération de Saintes dans le courant de l'année 2018.

- *Sécurité routière* : Le conseil municipal approuve la convention d'engagement en faveur de la sécurité routière proposée par l'Association des Maires de Charente-Maritime ; et autorise M. le Maire à la signer.

Le Maire, Fabrice BARUSSEAU

COMPTE-RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL

MERCREDI 24 JANVIER 2018

1) Demande de subvention pour les travaux de restauration des sols de l'Eglise

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents et ceux représentés, de demander une subvention concernant les honoraires de maîtrise d'œuvre demandées par le cabinet d'architectes patrimoine pour les travaux de restauration des sols de l'Eglise. Seront sollicités :

- le département de la Charente-Maritime à hauteur de 25 % ;
- et l'Etat (par l'intermédiaire de la Direction Régionale des Affaires Culturelles) à hauteur de 40 %

2) Demande de subvention pour des travaux d'urgence sur la voirie communale

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et ceux représentés :

- Accepte l'estimation des travaux ;
- Décide de solliciter une aide exceptionnelle auprès du Conseil départemental au titre du Fonds Départemental de Péréquation de la Taxe Additionnelle ;
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

3) Mise à jour des numéros de maisons

Il s'agit d'attribuer des numéros à 2 parcelles constructibles sur la rue du Lavoir.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'attribuer le n°6 rue du Lavoir à Montbergère à la parcelle AK 257 et le n°42 rue du Lavoir à Montbergère à la parcelle AK 547.

4) et 5) Point sur le projet immobilier de Chautabry et sur le bâtiment Investiza

Il n'y a pas d'informations nouvelles à apporter à ce jour.

6) Questions diverses

- *Inauguration de l'Aire d'Accueil* : A noter dans les agendas, elle se déroulera le samedi 05 mai.

Le Maire, Fabrice BARUSSEAU

COMPTE-RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL **MERCREDI 21 MARS 2018**

1) Présentation devis de matériel de désherbage

Monsieur le Maire indique qu'il s'agit de faire l'acquisition d'un appareil doté d'une technologie dite à chaleur pulsée. Il sera acheté par l'intermédiaire du SIVOM de Migron-Villars les Bois-Le Seure.

2) Procédure de nettoyage d'office de terrains en zone d'habitation

Vu l'arrêté municipal prescrivant les travaux d'office pour la remise en état de deux terrains en zone d'habitation et suite à l'intervention de l'entreprise PAPIN Cédric Elagage pour effectuer le débroussaillage et le broyage des parcelles concernées ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à ordonner le paiement de la facture ; et demande le remboursement aux propriétaires via Maître Patrick REYNAUD, notaire à Burie.

3) Demande de subvention pour des travaux d'urgence sur la voirie communale

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le Préfet a établi la liste des biens présumés vacants sans maître sur le territoire de la commune pour une surface totale de 2 ha 93 a 58 ca. Toutes les mesures de publicités ayant été satisfaites et aucun propriétaire ne s'étant fait connaître, la commune peut incorporer les 40 parcelles dans le domaine communal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve l'incorporation des biens présumés vacants sans maître ; Autorise Monsieur le Maire à poursuivre la procédure.

4) Information sur les travaux en cours

- *restauration des sols de l'Eglise* : l'architecte proposera le dossier de consultation des entreprises d'ici quelques semaines.

- *sentiers d'interprétation* : il reste quelques mobiliers poteaux indicateurs à fixer.

5) Convention avec le département pour les travaux « Chez Bruneaud » - RD 731

Monsieur le Maire donne lecture du projet de convention rédigé par la Direction des Infrastructures du Département relative à l'aménagement de la traversée de Chez Bruneaud.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, autorise à l'unanimité, Monsieur le Maire à signer la convention ; Demande à verser la participation de la commune en 2 annuités.

6) Convention avec le chantier d'insertion « Le SAS » pour les travaux au four de Chez Lunaud

Dans le cadre de la restauration du four à pain de Chez Lunaud et du mur mitoyen par le chantier d'insertion de l'association « Le SAS », il est proposé une convention de partenariat qui encadre les conditions d'intervention.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité approuve la convention qui encadre l'action d'insertion ; Autorise Monsieur le Maire à la signer.

7) Convention ACTES pour la télétransmission des documents budgétaires

Ce point est annulé car a déjà donné lieu à une délibération en décembre 2015 qui demeure valide jusqu'à ce jour.

8) Questions diverses

- *saisine du juge d'exécution* : Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à saisir le juge d'exécution pour obtenir la liquidation d'une astreinte dans une affaire judiciaire.

- Suite à un accident, l'agent communal est arrêté pour 3 semaines. Les travaux prennent donc peu de retard.

Le Maire, Fabrice BARUSSEAU

COMPTE-RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL **VENDREDI 13 AVRIL 2018**

1) Approbation du compte de gestion 2017 dressé par le comptable du trésor

Le Conseil Municipal déclare à l'unanimité que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2017 par Monsieur POUYANNE, comptable du Trésor, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

2) Approbation du compte administratif 2017

Le Conseil Municipal, délibérant sur le compte administratif 2017 dressé par Monsieur Fabrice BARUSSEAU, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

- lui donne acte de la présentation faite du Compte Administratif,
- constate, les identités des valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.
- arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

3) Affectation du résultat 2017

Le Conseil Municipal, en application de l'article 9 de la loi du 02 mars 1982 et de l'instruction comptable M 14, décide, sur proposition de Monsieur le Maire, d'affecter au budget 2018, le résultat précédemment indiqué, comme suit : - à l'excédent d'investissement reporté (compte 001) pour 16 123,62 €

- à l'excédent de fonctionnement reporté (compte 002) pour 63 733,38 €

4) Vote du taux des taxes locales

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents et représentés de voter les taux des impôts locaux de la commune pour l'exercice 2018 comme suit :

- Taxe d'habitation 11,03 % (inchangé)
- Taxe foncière sur le bâti 15,98 % (inchangé)
- Taxe foncière sur le non bâti ... 56,41 % (inchangé)

5) Vote de la proposition du budget primitif 2018

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, vote à l'unanimité des membres présents et représentés, les propositions nouvelles du budget primitif pour l'exercice 2018 qui s'équilibre en dépense et en recette :

- pour la section d'investissement : 275 529,73 €
- pour la section de fonctionnement : 232 971,38 €

6) Compte-rendu de la commission des Chemins

M. Miguel TAUNAY, conseiller municipal en charge de la voirie, donne la liste des différents travaux qui sont prévus pour cette année suite aux propositions de la commission des Chemins

7) Questions diverses

7-1-Travaux d'accessibilité : Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, sollicite une subvention du Département afin de financer les travaux qui doivent être réalisés pour l'accès aux abords de l'Eglise, au four de Chez Lunaud et

aux aires de repos du sentier d'interprétation.

7-2- Concert ADMS : Le conseil municipal accède à la demande de l'ADMS qui souhaite donner un concert dans l'Eglise Samedi 02 juin à 20h30.

7-3- Concours des Villages Fleuris : La commune participera au concours des Villes et Villages fleuris organisé par le département pour la 19^{ème} année.

7-4- Réunion publique : Monsieur le Maire propose d'organiser la réunion publique qui permet de faire un bilan annuel avec la population. Elle est fixée au vendredi 29 juin 2018 à 19h00 à la salle des fêtes

Le Maire, Fabrice BARUSSEAU

COMPTE-RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL **MERCREDI 30 MAI 2018**

1) Modification de l'affectation du résultat 2017

Le Conseil Municipal, vu la délibération n°11/2018 du 13 avril 2018 qui comporte une erreur dans la somme du besoin de financement à la section d'investissement,

Décide, sur proposition de Monsieur le Maire, de modifier l'affectation au budget 2018, comme suit :

- au besoin de financement d'investissement reporté (compte 001) pour 41 667,28 €
- à l'excédent de fonctionnement reporté (compte 002) pour 63 733,38 €

Monsieur le Maire expose que suite à la modification de l'affectation du résultat 2017, il est nécessaire de rectifier les crédits inscrits au budget 2018 et propose de diminuer les crédits de 16 123,62 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents et représentés, de voter les crédits énumérés ci-dessus.

2) Ouverture d'une ligne de trésorerie

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés décide de contracter une ligne de trésorerie auprès de la Caisse régionale du Crédit Agricole, destinée à financer les décalages de trésorerie.

- autorise Monsieur le Maire à signer le contrat de prêt correspondant ainsi que tout document nécessaire à la gestion de contrat d'emprunt.

3) Désignation de SOLURIS comme Délégué de la Protection des Données

Vu la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés,

Vu le règlement général sur la protection des données n°2016/679,

Vu la délibération 2018.25 du Comité Syndical de Soluris en date du 22 mars 2018

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, autorise Monsieur le Maire à signer le contrat d'accompagnement à la protection des données personnelles proposé par Soluris.

4) Rapport sur l'eau 2017

Conformément à l'article L. 2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire présente la note d'information sur le rapport annuel relatif au prix et à la qualité de l'eau pour l'année 2017. Ce document élaboré par l'agence de l'Eau Adour-Garonne est à la disposition de chacun veut en prendre connaissance.

5) Point sur le projet de Chautabry

A ce jour, le projet paraît bien engagé mais il n'y a toujours pas d'engagement signé.

Un rendez-vous est prévu avec l'investisseur, l'EPF et les collectivités concernées au début du mois de juillet.

La mise en sécurité du bâtiment sera réalisée début juin afin d'éviter tout risque d'accident.

6) Questions diverses

6-1-Travaux de restauration des sols de l'Eglise – demande de subventions : Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, sollicite une subvention auprès de l'Etat (DRAC), de la Région « Nouvelle Aquitaine » et du Département de la Charente-Maritime afin de financer les travaux de restauration des sols de l'Eglise.

6-2- rappel de dates :

- Samedi 02 juin à 20h30 : concert de l'ADMS à l'église.
- Vendredi 29 juin à 19h00 : réunion publique pour le bilan du mandat et les projets.

Le Maire, Fabrice BARUSSEAU

COMPTE-RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
MERCREDI 04 JUILLET 2018

1) Tarif de location de la salle des fêtes

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de fixer les tarifs de location de la salle des fêtes comme indiqué dans le tableau ci-dessous à 8 voix pour et 2 contre. Les nouveaux tarifs entreront en vigueur dès le contrôle de légalité effectué.

	Location pour le week-end (samedi et dimanche)
Habitants de Villars	140 €
Hors commune	220 €
Associations communales	3 locations gratuites par an - au-delà 80 €
Associations hors commune	220 €
Forfait chauffage (01/10 au 31/03)	60 € (pour tous types de locataires)
Caution	150 €

2) Point sur les travaux de voirie

Monsieur le Maire indique que le programme de goudronnage a été réalisé comme prévu.
Il reste les chemins en calcaire à niveler et des fossés à reprofiler.

3) Point sur le projet de Chautabry

La rencontre prévue au début de ce mois a été reportée à la mi-juillet. La mise en sécurité du bâtiment a été réalisée à la demande de l'EPF.

4) Participation aux manifestations de l'été (14/07 – 15/08 – 15 et 16/09)

a) 14 juillet

Le défilé est prévu à partir de 17h30 avec un départ de la Salle des Fêtes puis le service du vin d'honneur par le foyer rural et 4 conseillers municipaux qui ont confirmé leur présence.

Devant les difficultés de mobilisation des élus pour la fête nationale, Monsieur le Maire propose de voter pour l'abandon de ce défilé. Il est décidé d'annuler le défilé à partir de 2019, 6 voix pour et 4 contre.

b) 15 août – Villars en Fête

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, donne un avis favorable à la prise en charge de l'apéritif offert aux personnes présentes lors de la fête.

c) 15 et 16 septembre

Il s'agit du week-end du lancement du sentier d'interprétation. Le samedi, il sera proposé de découvrir le circuit des vigneron qui sera suivi d'un repas champêtre et le dimanche les participants pourront découvrir le circuit de la Nature en héritage. Madame Liane GAUCHER, en charge de la manifestation demande l'implication des conseillers ainsi que la possibilité de financement des apéritifs servis les deux jours par le budget communal. Avis favorable du conseil.

5) Questions diverses

Néant

Le Maire, Fabrice BARUSSEAU

COMPTE-RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL

MERCREDI 18 OCTOBRE 2018

1) Groupement d'achat d'électricité avec la CDA de Saintes

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- approuve la consultation de marché de fourniture d'électricité dans le cadre d'un groupement de commandes.
- désigne la Ville de Saintes en qualité de coordonnateur du groupement.
- approuve la convention constitutive du groupement de commandes ci-jointe.
- autorise le Maire à signer la convention constitutive du groupement de commande et tous documents relatifs à cette affaire.
- élit les membres à la Commission d'Appel d'Offres du groupement : Messieurs Fabrice BARUSSEAU comme titulaire et Francis VION, suppléant

2) Approbation du don de l'association pour la Sauvegarde de l'Eglise

Considérant que les frais afférant au repas servit lors de la soirée du 15 septembre ont été supportés par le budget communal ; l'association pour la Sauvegarde de l'Eglise Saint-Victorien propose de reverser à la commune le montant des inscriptions au repas qu'elle a perçue.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, décide d'accepter ce don.

3) Modification budgétaire

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents vote une ouverture de crédit d'un montant de 310 € nécessaire à l'équilibre du budget.

4) Renouvellement de la convention d'assistance Technique Générale avec le Syndicat de la Voirie

La convention en cours prendra fin au 31 décembre. Le syndicat de la voirie propose de la renouveler pour une période de 4 années, soit jusqu'au 31 décembre 2022.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité accepte de renouveler la convention d'assistance technique générale proposée par le Syndicat Départemental de la Voirie et autorise Monsieur le Maire à signer la convention correspondante.

5) Questions diverses

- Modification des heures d'ouverture de la mairie au public à partir du 1^{er} janvier 2019 : le secrétariat de la mairie sera ouvert les mardis de 18h00 à 19h30 et jeudis de 14h00 à 18h00.

- Restauration des sols intérieurs de l'Eglise

L'entreprise sera choisie courant novembre et les travaux devraient débuter en décembre pour une durée de 5 mois. L'Eglise sera fermée au public pendant toute la durée des travaux.

- Village Fleuris : la commune a obtenu le 2^{ème} prix pour récompenser les efforts entrepris notamment sur l'aire d'accueil.

- Le conseil municipal fixe 2 dates à retenir :

* lundi 07 janvier 2019 : cérémonie des vœux pour la nouvelle année

* samedi 16 février 2019 : repas servi aux habitants de la commune

Le Maire, Fabrice BARUSSEAU

COMPTE-RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL

MERCREDI 28 NOVEMBRE 2018

1) Choix de l'entreprise pour les travaux de restauration des sols de l'Eglise

Dans le cadre du marché des travaux de restauration des sols intérieurs de l'Eglise, et suite à l'analyse des offres reçues, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- retient la proposition faite par les architectes du patrimoine,
- décide d'attribuer le marché adapté à l'entreprise Les Compagnons de Saint-Jacques.
- autorise Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à ce marché adapté.

2) Indemnité à la Trésorière

Le Conseil Municipal, considérant les services rendus par Madame Hélène DEZALAY, trésorière à la trésorerie de Saintes et Banlieue Municipale, en sa qualité de conseillère économique et financier de la commune de Villars les Bois décide à 9 voix « favorable » et 1 abstention de lui allouer, à compter de l'exercice 2018, l'indemnité de conseil fixé au taux plein et conformément à la législation applicable. Les crédits nécessaires sont inscrits au budget communal à l'article 6225

3) Projet de modification du temps de travail de l'agent communal

Le conseil municipal prend acte du projet de réduction du temps de travail de la femme de ménage qui passerait de 7h30min à 5h00. Le comité technique placé auprès du centre de gestion va être saisi pour connaître son avis sur ce projet.

4) Questions diverses

- Le conseil municipal mène une réflexion sur le remplacement du système de chauffage actuel de la salle des fêtes. Il faudra opter pour une technologie moins énergivore et plus efficace. Des études techniques et financières sont en cours.

- Arbre de Noël : cette fête co-organisée par les communes de Migron et Villars les Bois, destinée aux enfants des deux communes âgés de 0 à 12 ans se déroulera le 14 décembre dans la salle des fêtes de Villars les Bois à partir de 18h00.

Un spectacle de circonstance, la venue du Père-Noël qui distribuera friandises et cadeaux, et goûter de Noël sont prévus au programme.

- le conseil municipal a donné un avis favorable pour la mise en place d'un point de livraison de fruits et légumes sur le parking de la salle des fêtes par l'entreprise « la Cueillette des Garcins ». Cette dernière diffusera une information pour prévenir la population.

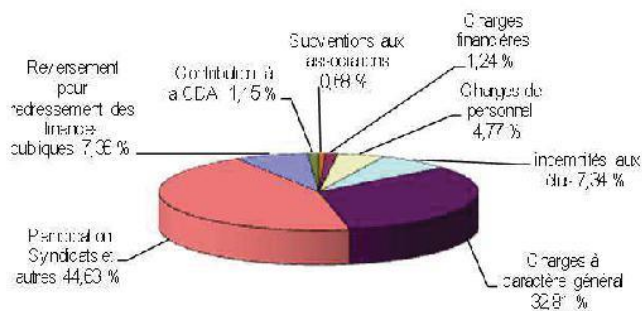
Le Maire, Fabrice BARUSSEAU

Finances

Prévisions des dépenses et des recettes d'après le budget primitif 2018

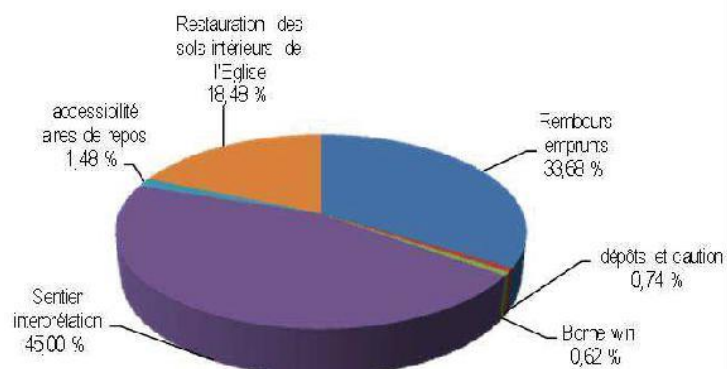
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT PREVUES

Budget primitif 2018



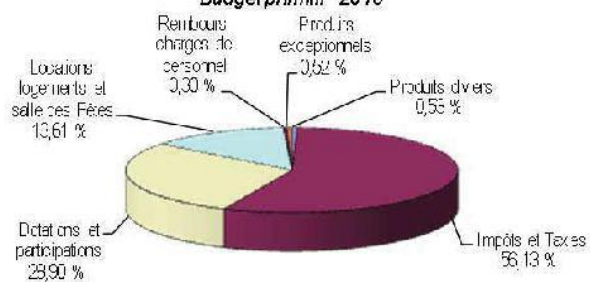
DEPENSES D'INVESTISSEMENT PREVUES

Budget primitif 2018



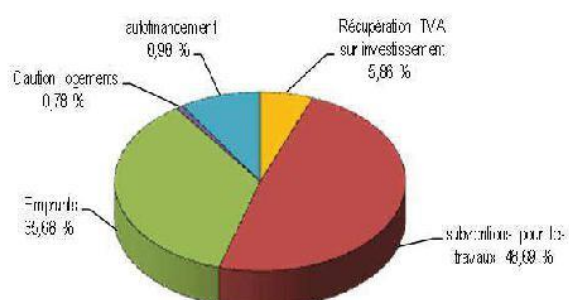
RECETTES DE FONCTIONNEMENT PREVUES

Budget primitif 2018



RECETTES D'INVESTISSEMENT PREVUES

Budget primitif 2018





Assemblée générale du Crédit Agricole

La caisse locale du Crédit Agricole de Burie tiendra son assemblée
générale

Le vendredi 8 mars 2019 à 18h30

Thème : L'importance du cognac sur l'économie de notre territoire

Horaires de la mairie

Ouverture au public le mardi de 18h à 19h 30 et le jeudi de 14h à 18h

☎ 05.46.94.96.24

Email contact@communevillarslesbois.fr

Site www.communevillarslesbois.fr

Liste des commissions et leurs membres

• CCAS – Action sociale : Miguel TAUNAY

• Finances : Jean-Marie BEGEY, Miguel TAUNAY, Emilie COUILLEAUD-TROCHUT

• Chemins et fossés courants : Miguel TAUNAY, Jean-Marie BEGEY, Nathalie KERMARREC, Karine COMBEAU, Bruno BONNEAU

• Bâtiments : Laurent ANDRE, Jean-Marie BEGEY, Liane GAUCHER

• Vie associative/culture : Francis VION, Emilie COUILLEAUD-TROCHUT, Nathalie KERMARREC, Karine COMBEAU

• Environnement/Signalisation/Urbanisation : Francis VION, Bruno BONNEAU, Liane GAUCHER

• Information communale (Bulletin municipal, affichage, site internet) : Emilie COUILLEAUD-TROCHUT, Karine COMBEAU, Gaëlle BERNARD, Jean-Michel MARTIN

Etat civil



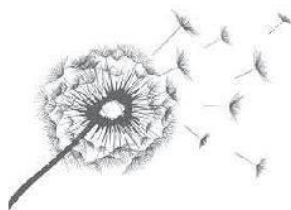
Mariages

- **Stéphanie FAYS et Arnaud RIVAT**, le 03 février 2018
- **Benjamin BERTHELOT et Aurélie LAPLANCHE**, le 23 juin 2018



Naissances

- **ROS Caissy** le 02 juin 2018 à Saintes
- **ROBIN Tom** le 06 mai 2018 à Saintes
- **AMIOT MOINE Mélina** le 28 février 2018 à Saintes



Décès

- **Monsieur Pascal REVY** décédé le 21 février 2018 à Poitiers dans sa 49^{ème} année
- **Madame EDOUARD née GRATRAUD Denise** décédée le 27 novembre 2018 à Chateaubernard dans sa 69^{ème} année

Informations utiles

Médiathèque intercommunale

24, avenue de la République

17770 BURIE

☎ 05.46.94.11.16

bibli.burie@wanadoo.fr

Ouvert du lundi au vendredi 14h à 18h - Mercredi 10h à 12h et 14h à 18h
et samedi 10h à 12h.

Centre de loisirs K'gouilles

☎ 05.46.94.97.20

Email : garderie-burie@wanadoo.fr

C'est un service intercommunal situé à Burie qui accueille les enfants de 4 à 13 ans les mercredis et pendant les vacances scolaires.

Assistant maternel agréé sur la commune

✓ Mr Miguel Taunay

☎ 06.45.98.35.96

Maison d'Assistantes Maternelles (MAM)

✓ La Toile aux B'ti'zs

4 Avenue du Treuil

17770 Burie

☎ 05.46.94.32.51

✓ Les P'tits loups

1 Place des Anciens combattants

17770 Migron

☎ 09.53.01.42.94

Facebook : Les P'tits Loups Maison d'Assistante Maternelle

CICAS

(Centre d'Information

Conseil et Accueil des salariés)

Pour demander votre retraite complémentaire, prenez contact avec un conseiller CICAS au 0820 200 189.

ADIL 17

(Agence Départementale

d'Information sur le Logement)

Informations juridiques, financières et fiscales sur le logement. Pour connaître les permanences mensuelles, contacter le 05.46.34.41.36.

SOS loyers impayés

Un n° vert pour les propriétaires et les locataires est mis en place par le ministère du logement : 0805 160 075.

Délégué du défenseur des droits

Si vous avez un litige avec une administration, vous pouvez contacter Monsieur Jacques MEGE - ☎ 05.46.97.55.15 - Recours amiable et gratuit. Sur rendez-vous.

Mission locale de la Saintonge

15, rue Saint-Eutrope - SAINTES

☎ 05.46.97.49.50

mission-locale-saintonge@wanadoo.fr

Service de médiation familiale

18, rue des Œillets - SAINTES

☎ 05.46.98.26.31

mediationfamiliale@udaf17.fr

Principaux objectifs :

Restaurer la communication, préserver et reconstruire les liens familiaux.

Domaines d'intervention :

Droit de visite, hébergement, résidence de l'enfant, partage des biens, pension alimentaire, relations grands-parents et parents enfants, climat difficile agissant sur le comportement de l'enfant.

Contact député

Monsieur ARDOUIN Jean-Philippe député de la circonscription Saintes/St-Jean d'Angély

Permanence parlementaire

1 rue Saint Macoult 17100 SAINTES

☎ 09.61.67.03.76 Email : jean-philippe.ardouin@assemblee-nationale.fr

Suppléante: MESLAND Christine

Assistantes sociales

REGIME AGRICOLE :

Madame Agnès KOLB - *Permanence à la mairie de BURIE les 1^{er} et 3^{ème} mardis de 14h00 à 16h00 - Permanence à la mairie de ST-CESAIRE les 2^{ème} et 4^{ème} mardis de 9h00 à 12h00.*

SUR RENDEZ-VOUS UNIQUEMENT au 05.46.97.54.17.

REGIME GENERAL :

Madame Séverine GARITAT - *Permanence à la mairie de BURIE les 1^{er} et 3^{ème} mardis de 9h00 à 12h00 - Permanence à la mairie de ST-CESAIRE les 2^{ème} et 4^{ème} mardis de 9h00 à 12h00 ; les 1^{er} et 3^{ème} vendredis de 9h00 à 12h00.*

SUR RENDEZ-VOUS UNIQUEMENT au 05.46.97.54.36.

Permanence médico-social

2, rue du Coran - « Les Bujoliers »

17770 SAINT-CESAIRE

Différents travailleurs sociaux et médico-sociaux reçoivent le public uniquement sur rendez-vous.

SERVICE SOCIAL : Travailleurs sociaux de polyvalence : 2^{ème} et 4^{ème} mardi de 9 heures à 12 heures
Travailleur social spécialisé personnes âgées : tous les mercredis de 9 heures à 12 heures.

Service de protection Maternelle et Infantile (PMI)

Consultation des nourrissons : 1^{er} vendredi de 9 heures 30 à 12 heures

Consultation du médecin : 3^{ème} vendredi de 9 heures 30 à 12 heures

Pour rencontrer les professionnels du service PMI, téléphoner au secrétariat de la PMI au 05.46.97.54.72 ou 05.46.97.54.11- 2, rue du Coran – « Les Bujoliers » 17770 SAINT-CESAIRE.



Pour contacter vos conseillers départementaux sur le canton de Chaniers :

✓ Permanence de Corinne GREGOIRE

Tous les mardis de 14h à 16h aux mairies de Fontcouverte et Saint-Hilaire de Villefranche sur RDV au 06.62.63.65.70

Par courrier :

Corinne GREGOIRE

24 rue du Crignolet

17770 Saint-Hilaire de Villefranche

Par email :

corinne-gregoire@bbox.fr

Par téléphone :

06.62.63.65.70

✓ Permanence de Fabrice BARUSSEAU

Tous les jeudis de 14h à 16h aux mairies de Chaniers et Villars les Bois sur RDV au 06.65.62.89.98

Par courrier :

Fabrice BARUSSEAU

22 RUE DU LAVOIR, Montbergère

17770 Villars les Bois

Par email :

baru@wanadoo.fr

Par téléphone :

06.65.62.89.98

MAINTIEN A DOMICILE DES PERSONNES AGEES ET/OU EN SITUATION DE HANDICAP

« soigner et aider c'est notre métier »



Aide Soignante

Toilette médicalisée

Prévention d'escarres, Surveillance de l'état général, habillage et transfert

Aide à Domicile

Entretien du logement, Aide à la personne, Aide à la toilette, Préparation et prise des repas, courses.

Soutien et accompagnement

Nos aides à domicile et aides-soignantes accompagnent le quotidien des Personnes âgées et/ou en situation de handicap, leur objectif est de leur apporter bien être et sérénité. La Formation de notre personnel est au centre de nos préoccupations afin de proposer des services de qualité.

Le SIPAR c'est une équipe de :

45 Aides à domicile

12 Aides Soignante

6 Administratifs

Le SIPAR est administré par un Conseil Syndical, composé d'élus délégués de la C.D.A de SAINTES et de la CDC des Vals de SAINTONGE qui s'investissent pour conserver un Service de Proximité.

Venez nous rencontrer pour tout complément d'information :

23 bis avenue de la République - 17770 BURIE

Tél. 05 46 91 57 11 - Télécopie 05 46 91 41 86

E-mail : sipar.burie@wanadoo.fr

La Marpa des Borderies : comme chez soi...

Structure à taille humaine adaptée aux besoins du milieu rural, la **Marpa des Borderies**, située à CHERAC, **est une petite unité de vie pour personnes âgées** qui propose confort, convivialité, autonomie et sécurité.

La capacité d'accueil limitée à 20 résidents de 60 ans et plus, valides ou semi valides, seuls ou en couple, permet de prêter une attention particulière à chacun. La responsable de la Marpa et son équipe veillent au bien-être de tous en privilégiant un style de vie familial. La participation à la vie de la résidence est encouragée.

- Vous aménagez votre logement à votre goût. Chacun apporte son mobilier et ses objets personnels. La décoration est laissée libre. **Vous êtes chez vous.**
- Naturellement, **vous pouvez recevoir en toute intimité vos parents et amis.**
- **Les espaces communs favorisent les échanges**, permettent de partager de bons moments et de consolider le lien social.
- **La continuité des soins est assurée** de façon permanente par le biais de votre médecin traitant et d'intervenants extérieurs (infirmiers, kinésithérapeute...)

La Marpa, **un environnement sécurisé** qui restitue pleinement le sentiment du chez soi et de la liberté.



MARPA des Borderies

6 Chemin des Borderies 17610 CHERAC
Responsable : **Mme Sylviane QUINTARD**
Tel : **05 46 96 35 73**

Mail : marpacherac17@wanadoo.fr

Site Internet : www.marpa.fr

ACCA Villars les Bois

Composition du bureau :

- ✓ Président : PÉRÈ Vincent (Bercloux – 06 74 63 91 98)
- ✓ Secrétaire : RULLIER Bernard (Burie – 06 85 14 21 60)
- ✓ Trésorier : JARRY Franck (Burie – 06 66 27 34 21)
- ✓ Trésorier adjoint : PÉRÈ Partick (Fontcouverte)

Membre du Bureau :

BERNARD Jack, PERCHÉ Daniel, RICHARD Pascal, RIGAUD Didier.

L'ACCA comporte pour cette saison, 53 chasseurs (dont 13 résidents sur la commune, 35 ayants-droits et 5 cartes étrangers).

L'attribution « Gros gibiers » pour la saison est de 40 chevreuils et 5 sangliers voir plus pour le sanglier.

Réalisation en tir d'été à l'approche : 12 chevreuils.

Les lâchers de petit gibier sont de 300 faisans et 200 perdreaux répartis sur l'année.

Le banquet des chasseurs du 03 février 2018 a réuni 190 convives. Le banquet des chasseurs pour 2019 aura lieu le samedi 02 février à la salle des fêtes de Villars les Bois.

A la journée de pêche 2018, nous étions une centaine de personnes dont 60 pêcheurs sous un soleil magnifique pour l'entrecôte de midi.

La journée de pêche 2019 à l'étang des Rochers aura lieu le 04 mai 2019 à partir de 08 heures (places limitées à 55 pêcheurs maximum).

La nature appartient à ceux qui la vivent.



Jeunesse Villarboisienne

L'association a pour objectif de permettre aux jeunes de Villars les bois âgés de 6 à 14 ans de se rassembler dans la salle des associations derrière la salle des fêtes afin de rompre l'isolement de chacun, de créer du lien social et d'apprendre à mieux se connaître par l'intermédiaire du jeu.

Par manque de temps, il n'y a pas eu de rencontres cette année ; l'objectif est d'essayer de les remettre en place à partir de Janvier 2019 le 1^{er} dimanche de chaque mois de 10h à 12h à la salle des associations.

Cette année, nous avons proposé aux jeunes un mini camp « découverte de la nature » co-organisé entre les associations Arts-Terre et Jeunesse Villarboisienne. Il s'est déroulé le jeudi 23 et vendredi 24 août 2018, 9 jeunes (7 garçons et 2 filles) y ont participé. Le jeudi matin, nous nous sommes retrouvés à la Métairie de la Barre chez Bernard et Chantal Bégaud. Nous avons proposé des jeux aux enfants puis en fin d'après-midi nous sommes partis pour le marais de Brouage où nous avons installé le campement, observé les oiseaux du marais et les étoiles avec les commentaires de Jean-Claude Barbraud (spécialiste de la faune). Le vendredi matin, nous avons fait une balade en observant les oiseaux puis nous avons rangé le campement et nous sommes rentrés à Villars. L'après-midi, nous avons fait une balade le long du Souillac commentée par Bernard et Chantal. Le séjour s'est clôturé autour d'un pot à 18h30.

Un grand merci à Bernard, Chantal et Jean-Claude pour leur disponibilité et la richesse des anecdotes qu'ils nous ont contées.

Chaque année, nous organisons une manifestation, une après-midi jeux en bois géants qui a eu lieu le dimanche 11 février 2018 (c'était la 5^{ème} année). Elle aura lieu cette année le **dimanche 10 février 2019**.

Comme l'année dernière, nous proposerons le samedi après-midi un concours par équipe sur certains jeux.

Les jeux proposés correspondent à tous les âges, nous vous incitons à venir en famille (enfants, parents, grands-parents) ou entre amis passer un après-midi sous le signe du plaisir, plaisir de jouer ensemble toutes générations confondues. Bien sûr l'entrée est libre et vous pourrez déguster des pâtisseries « maison ».

Nous vous souhaitons une année fraternelle sous le signe de la solidarité, faite de rencontres enrichissantes et surtout n'hésitez pas à sortir vos jeux pour jouer avec vos enfants ou entre amis, vous verrez tout le plaisir que cela procure.



Le président et secrétaire :
TAUNAY Miguel (06.45.98.35.96)

La trésorière :
LAURENCON Jocya (05.46.91.05.25)

Amicale Villarboisienne

C'est encore une suite des années précédentes : le beau temps est à l'honneur. Alors un petit coup d'œil sur cette année qui s'achève.

- **le 13 janvier** : Assemblée générale. L'amicale remercie le président du club de Migron Monsieur SORLIN Claude !!! Nous étions 28 personnes et 9 procurations soit 37 personnes. L'amicale remercie également nos nouveaux adhérents. Nous sommes désormais 52 adhérents.

Nous clôturons l'assemblée avec la traditionnelle galette des rois.

Passons à nos activités :

- **le 3 mars** : repas bal costumé « thème Arlequin » animé par d'Yann. Bonne ambiance. Merci. Continuons.

- **le 19 avril** : RS Distribution « présentation de produits et accessoires de bien-être. » Organisation d'une réunion entre nous avec un repas gratuit suivi de jeux.

- **le 5 juillet** : journée à la pisciculture qui aurait dû être le 6 juin mais qui a été reportée à cause du mauvais temps. Merci à nos fidèles de cette journée.

- **le 15 août** : Fête au village qui pour nous tous a été super. Merci à nos adhérents qui sont présents cette journée.

- **le 6 septembre** : Notre repas convivial entre nous avec beaucoup de respect et d'amour avec les bénévoles. Nous remercions la société de chasse pour avoir participer aux chevreuils. Merci à tous.

- **le 8 novembre** : Nous avons organisé avec l'aide et participation de la Mairie, une conférence de prévention « sécurité » avec le concours de la Gendarmerie Nationale. Nous étions 30 adhérents et 2 habitants de Villars Les Bois. Merci à tous, c'était très enrichissant et sécurisant.

- **le 17 novembre** : Nos Portes Ouvertes où nos créations et pâtisseries sont toujours à l'honneur. Merci à tous.

- **le 13 décembre** : Repas de fin d'année entre adhérent pour clôturer l'année avec la remise du calendrier 2019.

Sans oublier nos rassemblements mensuels qui restent toujours bien conviviaux avec goûter, anniversaires et des jeux de sociétés.

L'association est ouverte à tous sans condition d'âge. Nous vous invitons à notre assemblée générale le samedi 12 janvier 2019 à la salle des associations de Villars les Bois.

Restons solidaire, tous ensemble et venez nombreux nous rejoindre pour soutenir la vie du Club de l'Amicale Villarboisienne.

L'Amicale Villarboisienne se joint à moi pour vous souhaiter, à tous, nos vœux de bonheur et bonne santé pour l'année 2019.

La Présidente,
Françoise ROUSSEAU

Contacts :

Françoise

☎ 06 27 41 33 29

Annie

☎ 06 78 86 36 90



Composition du bureau 2018 :

- Présidente : Françoise ROUSSEAU
- Vice-présidente : Marguerite BEGEY
- Trésorière : Annie KERMARREC
- Trésorier Adjoint : Rémy BOINARD
- Secrétaire : Mauricette GIRAUD
- Secrétaire Adjointe : Geneviève BARILLOT



Week-end Arcachon

En 2018, nous avons proposé à nos adhérents (une trentaine) 20 journées de randonnée soit 400 kms parcourus. Ces sorties nous ont menées aussi bien en Charente-Maritime (Burie, Villars les Bois, La Chapelle des Pots, St-Vaize, St-Romain de Benet, St-Pierre d'Oléron, Soubran...) qu'en Charente (Touvre et ses sources) ou Gironde (Dune du Pilat). Un week-end a été organisé sur le bassin d'Arcachon avec montée et randonnée saharienne sur la Dune et découverte des alentours d'Andernos (forêt et bord de bassin). Nous avons également participé à la Rando patrimoine de Saintes avec le Cdos et le Cdrp 17 ainsi qu'aux farandoles du Fâ, et au Brin d'Aillet de Fontcouverte. D'allure modérée (4km/h) ces randonnées sont source de bonne santé et de découvertes : Paysage variés, patrimoine tant bâti que naturel, rencontres parfois insolites.

Notre manifestation annuelle, La Balade des Goulebenèzes s'est déroulée le 8 avril à Bercloux avec une quarantaine de participants, le mauvais temps des semaines précédentes ayant découragés les possibles participants.

L'association compte dans ces rangs : 4 baliseurs qui s'occupent de l'entretien du balisage des circuits ffrandonnée du secteur soit dix au total, 2 administratrices élues au Comité départemental de la randonnée pédestre dont une également élue au Comité régionale et 1 Brevet fédéral.

Notre assemblée générale aura lieu le **10 février 2019** à Villars, salle des associations à 14h : vous y êtes cordialement invités.

Si vous le souhaitez, vous pouvez essayer une de nos sorties (dans la limite de 2 à 3), afin de connaître l'ambiance et le fonctionnement du club, sans adhérer préalablement.

Composition du Conseil d'Administration :

Présidente : Martine Jacques
Trésorier adjoint : Michel Bigotte
Secrétaire adjoint : Benoît Léget

Trésorière : Annie Rouault
Secrétaire : Dominique Barbraud
Administrateur : Gérard Bonnaud

Foyer rural

Cette année encore, nos 7 manifestations ont eu un franc succès !!! Avec plus de 100 personnes de moyenne. Le Foyer Rural est très satisfait.

Pour le 14 juillet 2019, nous cherchons une idée nouvelle qui pourrait inciter plus de monde à venir, vue la faible participation que nous avons eu en 2018.

Nous avons une nouvelle adhérente M^{me} Norma RULLIER qui s'est tout de suite intégrée au groupe du foyer et tous apprécient cette « envie de faire ».

M^{me} Evelyne VINET a décidé d'arrêter après 12 années de bénévolat à Villars. Nous la félicitons pour tout ce qu'elle a pu apporter au sein du foyer. Elle continue son action à Bercloux où elle est la Présidente du Comité des Fêtes. Nous lui souhaitons de réussir dans cette association.

Pour « Villars en Fête » le 15 août, l'ACCA ayant décidé d'arrêter, nous avons proposé à la nouvelle association « Loisirs Détente » de nous rejoindre et ils ont accepté. Bienvenue à eux ! Ce 15 août a comme depuis 15 ans, était une super journée et toujours aussi conviviale et appréciée.

Nos remerciements vont au Conseil Départemental pour la venue de la Montgolfière, ainsi qu'à Monsieur le Maire et son Conseil Municipal pour leur soutien financier et moral.

Nos manifestations pour 2019 :

- Théâtre : le 12 avril
- Marche semi-nocturne : le 18 mai
- Sortie vélos : le 02 juin
- Le 14 juillet
- Villars en Fête : 15 août
- Soirée dansante « entrecôte » : 26 octobre
- Repas de fin d'année : 30 novembre

Notre Assemblée Générale aura lieu le vendredi 06 septembre 2019 à 19h30 à la salle des fêtes.

L'équipe du Foyer Rural vous adresse ses meilleurs vœux pour l'année 2019.

Le Président,
Dominique FAYS

La composition du bureau :

- Président : Dominique FAYS
- Vice-présidente : Nathalie BARUSSEAU
- Trésorier : René ARNAUD
- Trésorier Adjoint : Yves MOQUAY
- Secrétaire : Jocya LAURENÇON
- Secrétaire Adjointe : Martine HERPIN

Le conseil d'administration : les 6 membres du bureau plus :

Gerda ARNAUD, Norma RULLIER, Jérémy OSINSKY, Jean-Pierre MECHINAUD, Marie-France VION, Antoine BARUSSEAU et Pierre BARUSSEAU.





A.P.E. « La Récré des Prim'mats »
Association de parents d'élèves du Groupe scolaire
des Borderies

L'année a débuté par l'Assemblée Générale le 12 octobre 2018 avec l'élection du nouveau bureau de l'association :

- ✓ Chauvet Aline : présidente
- ✓ Goncalves Manuel : vice-président
- ✓ Pédurand Corinthe : secrétaire
- ✓ Mainard Marika: secrétaire adjoint
- ✓ Lassalle Morgane: trésorière

L'association a pour but de réunir des fonds afin de permettre à nos enfants de faire des sorties scolaires variées.

Au cours de l'année 2017/2018, l'association a entre autres, permis de financer comme chaque année :

- la journée de Noël durant laquelle les enfants ont eu le bonheur de rencontrer le Père Noël arrivé avec sa hotte remplie de cadeaux et de friandises ; un spectacle a également été donné pour les enfants à la salle des fêtes avec le soutien du crédit agricole ;
- la journée de carnaval avec l'organisation d'un défilé dans les rues de Burie, suivi d'un petit goûter sous le préau de l'école ;
- la chasse aux œufs de pâques ;
- la kermesse ;
- ainsi que de nombreuses sorties scolaires, avec entre autres, une classe de mer pendant 3 jours pour les CP et GS/CE1, une journée à l'île d'Aix pour les classes de MS/GS et de CM1/CM2, ...

Afin de récolter des fonds, l'association a reconduit :

- Sa vente de sapins de Noël qui a eu lieu le 8 décembre 2017 sur la place de la Mairie de Burie. Cette année la **VENTE DE SAPINS** aura lieu **le dimanche 9 décembre 2018 de 9h00 à 12h00** sur la place de la Mairie de Burie.
- Une tombola de Noël, ayant pour but de gagner des bourriches d'huitres. Cette tombola est reconduite en 2018.
- Le loto a eu lieu à la salle des fêtes de Burie le dimanche 12 mars, et reste la manifestation phare de l'association à laquelle se rendent fidèlement les familles de Burie et de ses environs ; Le **LOTO** aura lieu cette année à la salle des fêtes de BURIE **le dimanche 17 mars 2019 à 14h00**
- La vente de fleurs de printemps. Rendez-vous est donné le **5 mai 2019** sur la place de la mairie de Burie avec nos **fleurs de printemps et les plants de légumes** ;
- Ainsi que l'incontournable **kermesse**;

L'association travaille également sur de nouveaux projets.

L'ensemble de ces bénéfices servira cette année à financer la journée de Noël ainsi que plusieurs projets dont l'équipe enseignante nous a fait part.

La page Facebook « La récré des prim'mats » vous permet de prendre connaissance des manifestations à venir, des dates des prochaines réunions de l'Association, et de vous unir à nous pour nous aider. N'hésitez pas à vous faire connaître.

Nous remercions les familles, les commerçants, les élus, les enseignants et les bénévoles qui permettent à l'Association des Parents d'Elèves du groupe scolaire des Borderies d'exister et d'être aussi active pour nos enfants.



LOISIRS ET DETENTE a réuni en moyenne chaque samedi 8 personnes qui ont participé aux activités de l'association, pétanque, palets et jeux de carte.

Les membres du bureau se sont réunis 5 fois dans l'année et ont organisé deux rencontres festives, le repas du brin d'aillet le 1^{er} mai et le repas de l'été le 1^{er} septembre. Les personnes présentes ont appréciées ces moments de convivialité.

LOISIRS et DETENTE a rejoint « Villars en Fête » pour la manifestation du 15 août.

L'assemblée générale de l'association s'est déroulée le 25 août en présence de 14 adhérents.

Composition du bureau :

- Présidente : Nathalie KERMARREC
- Trésorier : Alain TEIXEIRA
- Secrétaire : Frédéric DAVID

Le montant de l'adhésion est de 12 € par an et pour les personnes qui désireraient participer sans adhérer, il leur sera demandé 1 € par après-midi.

Venez nous rejoindre tous les samedis après-midi et jours fériés à partir de 14 heures à la salle des fêtes de Villars Les Bois pour partager un moment de détente et de convivialité.



*Repas de l'été
1^{er} septembre
2018*



L'association « LOISIRS et DETENTE » vous souhaite une belle année 2019.

Section danses de salon du foyer rural

Nous avons créé une section « danses de salon » depuis le mois de Janvier 2018 afin de permettre à tous les passionnés de danse, quelque soit le niveau, de venir danser. Ce ne sont pas des cours de danse mais nous pouvons vous montrer les pas de base.

L'objectif étant de proposer à chacun, chacune, seul ou en couple de venir danser pour le plaisir, à son rythme afin de partager et d'échanger autour de la danse.

Les séances se déroulent tous les mardis de 20h30 à 22h à la salle des fêtes de Villars les Bois de septembre à juin. La 1ère séance est gratuite puis une participation est demandée par la suite.

Alors n'hésitez pas à faire preuve de curiosité, nous vous accueillerons avec plaisir.



Contacts : *Dominique SEUGNET (06 62 81 14 93)*
ou Miguel TAUNAY (06 45 98 35 96)

Arts-Terre

Association régie par la loi du 1er juillet 1901
pour valoriser le lien entre les arts, la terre et la pratique du métier de paysan

Le conseil d'administration d'arts-terre vous souhaite une bonne année 2019

www.arts-terre.fr

Les plantes à fleurs

Nombreuses et diverses, certaines sont rares. Il en existe encore, reste à les découvrir...



Arts-Terre

La Métairie de la Barre

17770 VILLARS LES BOIS

05 45 94 95 36 - 06 16 24 24 73 - contact@arts-terre.fr

Ecole de musique de l'ADMS

Association pour le Développement Musical en Saintonge

Ecole de musique agréée par le Conseil Départemental, créée en 1986, membre de l'ASSEM 17 (Association des sociétés et des écoles de musique de la Charente Maritime), le siège social se situe à **Saint Hilaire de Villefranche**. L'école de musique de l'ADMS rayonne sur une trentaine de communes situées entre Saintes et Saint-Jean-d'Angély. Elle fonctionne en harmonie avec l'AAP (Association Artistique et Populaire) de Saint-Georges-des-Coteaux avec cinq professeurs en commun et quelques formations (chorale, quatuor de clarinettes, ensembles de guitares et saxophones). Les deux associations regroupent environ 400 élèves dont 90 adultes de tous niveaux. L'encadrement de l'ADMS est assuré par une équipe de neuf professeurs professionnels permanents diplômés et le directeur Manuel Audigé lui-même professeur de saxophone, clarinette, flûte à bec, chorale, formation musicale et direction d'Orchestre d'Harmonie bien sûr. La présidence de l'association est confiée à Philippe Déplanne.

Les disciplines sont les suivantes : piano, guitare, violon, violon alto, violoncelle, contrebasse à cordes, flûte traversière, flûte à bec, clarinette, saxophone, trompette, trombone, cor d'harmonie, tuba et batterie.

La pratique collective est l'expression forte de l'ADMS associée à la convivialité, l'échange, la mixité générationnelle de sept à quatre-vingts ans pour le plaisir de tous, dans la rigueur et la méthode que l'art impose.

En prolongement de ses missions d'enseignement, l'ADMS assure les commémorations des 8 mai et 11 novembre dans une quinzaine de communes du secteur et une trentaine de concerts en églises et en salles municipales.

La variété des programmes interprétés est très éclectique, de la musique classique, sacrée, ancienne, à la moderne, contemporaine, de film, de jazz, latino, militaire...

Les classes instrumentales sont de plusieurs niveaux et se produisent en duos, trios, quatuors... La chorale est composée de soixante chanteurs, l'orchestre d'harmonie de quarante-cinq musiciens, les ensembles de guitares et de cordes (violons, violoncelles, altos, contrebasse sont composés d'une quinzaine de musiciens environ).

L'ADMS développe actuellement divers partenariats d'entreprises sous forme d'échanges promotionnels pour dynamiser sa communication et son savoir-faire à l'avantage d'un public toujours très enthousiaste et demandeur.

Pour tout renseignement (enfants ou adultes) sur les cours de musique ou les formations instrumentales et vocales, contactez **Manuel AUDIGE le directeur**, au **06 77 93 04 09** ou **05 46 97 33 96**





Depuis maintenant plus de trois ans, l'association les Cultur'Ailes de Burie vous donne rendez-vous plusieurs fois dans l'année autour de différentes manifestations.

Elle se mobilise tout au long de l'année, grâce à une trentaine d'adhérents bénévoles présents pour organiser et animer ces différentes rencontres.

Le cinéma mis en place depuis septembre 2015 se poursuit cette année encore. Un mercredi soir par mois à 20h30, une séance de cinéma est proposée dans la salle des fêtes de Burie en partenariat avec le CRPC et la Mairie de Burie.

Rendez-vous le 19 décembre 2018, avec le film « En Liberté »

Puis le **16 janvier 2019** avec le film "Lola et ses frères",

le **13 février** avec le film "Mia et le lion Blanc",

le **13 mars**, le **10 avril**, le **8 mai** et le **5 juin**.

Vous pouvez voter pour le film que vous souhaiteriez voir sur la page Facebook « Les Cultur'Ailes de Burie », ou sur notre site internet <http://lesculturailesdeburie.jimdo.com>.

Autre date à retenir ! **Le week-end du 22 et 23 Juin 2018 Burie sera en fête !**

Le samedi 22 juin de 14h à 18h « Les Jeux PinOlympique »

Les Cultur'Ailes se lancent dans un nouveau projet et vous propose de venir vous affronter dans différents défis sportifs et rigolos, par équipe de 5 personnes, peu importe votre âge. Un grand moment en perspective...

Le Samedi soir à partir de 19h, "Fête de la musique avec dîner"

Sur la place de la Mairie, Un Groupe de Rock (Nom à venir) sera présent toute la soirée pour mettre l'ambiance ! Un repas sera proposé (Melon, Jambon braisé au Pineau/frites, fromage, dessert pour 12€ - Réservation conseillée).

Le dimanche 23 juin de 9h à 18h « Les Caisses à Musique ».

Des caisses à savon et des trikes dévaleront les rues de Burie dans la journée, pour le plus grand plaisir des petits et des grands. Le principe : construire un véhicule avec une direction et des freins et laisser ensuite son imagination faire le reste. Un créneau est réservé aux "enfants" entre 12h et 14h. **Il est encore temps de construire votre caisse et de venir nous rejoindre.**

Pour vous inscrire à l'une de ces 3 manifestations n'hésitez pas à contacter Corinthe au 06.30.20.89.60 ou par mail lesculturailesdeburie@gmail.com.

Les Cultur'Ailes de Burie se réunissent environ une fois par mois et toutes les bonnes volontés et les bonnes idées sont les bienvenues !

Si vous souhaitez adhérer à l'association ou même nous aider occasionnellement lors d'événements, n'hésitez pas à nous contacter lesculturailesdeburie@gmail.com ou Corinthe PEDURAND, présidente au 06 30 20 89 60.

Retrouver notre actualité sur Facebook : <https://www.facebook.com/lesculturailesdeburie> et sur notre site Internet : <http://lesculturailesdeburie.jimdo.com>.

ICI ON RECRUTE... DES CITOYENS ENGAGÉS.

Engagement citoyen

Étudiants, employés, artisans... des femmes, des hommes « presque ordinaires » qui, en parallèle de leur activité principale, choisissent de se former et d'être disponibles pour porter secours à leurs concitoyens...

Il n'est pas nécessaire d'être de nationalité française pour devenir sapeur-pompier volontaire.

Le volontariat est un engagement citoyen. Aménager vie professionnelle et activité sapeur-pompier volontaire c'est possible grâce aux conventions de disponibilité qui peuvent être signées avec votre employeur.

Le sapeur-pompier volontaire peut participer, aux côtés des sapeurs-pompiers professionnels, à l'ensemble des missions des services d'incendie et de secours ou à une mission unique dans le cadre du secours à victimes.

Conditions d'engagement

- Être âgé de **16 ans** au moins et de 55 ans au plus. Si le candidat est mineur, il doit être pourvu du consentement écrit de son représentant légal.
- Jouir de ses **droits civiques** et ne pas avoir fait l'objet d'une condamnation incompatible avec l'exercice des fonctions.
- **S'engager** à exercer son activité avec obéissance, discrétion et responsabilité.
- Se trouver en position régulière au regard des dispositions du code du **service national**.
- Répondre aux conditions d'aptitude physique et médicale exigées.

Les sapeurs-pompiers volontaires sont engagés pour une **période de 5 ans**, tacitement reconduite.

Les sapeurs-pompiers volontaires sont engagés au **grade de sapeur pompier de 2ème classe**. Les titulaires de l'un des titres ou diplômes de niveau II figurant sur une liste fixée par arrêté du Ministre de l'Intérieur sont engagés au grade de lieutenant si l'intérêt du service le permet. Dans ce cas, la limite d'âge minimum est portée à 21 ans.



Les personnes ayant des compétences spécifiques dans un domaine lié aux missions des services d'incendie et de secours peuvent être engagées, en qualité de sapeurs-pompiers volontaires, experts dans leur domaine de compétence auprès des services d'incendie et de secours. Les engagements sont souscrits auprès de l'autorité territoriale d'emploi compétente.

L'activité ouvre droit

- à une **protection sociale** en cas d'accident survenu ou de maladie contractée en service ;
- à un **droit à la disponibilité**, pour partir en intervention ou pour suivre des séances de formation.

Indemnités versées

L'indemnisation des activités de sapeur-pompier volontaire s'effectue par la **perception de vacations horaires** dont le taux est fonction du grade et de l'activité. **Ces vacations ne sont soumises à aucun impôt ni prélèvement social ; elles sont cumulables avec tout revenu ou prestation sociale.**

Lors de sa cessation d'activité **une prestation de fidélisation et de reconnaissance** est attribuée aux sapeurs-pompiers volontaires **ayant accompli au moins vingt ans d'ancienneté**.

Renseignez-vous auprès de votre centre d'incendie et de secours le plus proche de votre domicile.



Service départemental d'incendie et de secours
de la Charente-Maritime
Pour en savoir plus volontariat@sd17.fr -
www.sd17.fr



Demandez, on vient vous chercher !

COMMENT ÇA MARCHE ?

1 - RESERVEZ...

... en appelant le **0.800.17.10.17**, au plus tard la veille de votre déplacement avant 17h00, et en indiquant :
- votre adresse de prise en charge
- votre arrêt de destination à Saintes ou à Burie
- l'horaire d'arrivée souhaité parmi ceux proposés

Vous pouvez également effectuer une demande de réservation sur www.buss-saintes.com.

Une confirmation de votre horaire de prise en charge vous sera donnée au plus tard à 17h00 la veille de votre trajet.

Le service est déclenché dès la première réservation.

2 - VOYAGEZ...

Allo'Buss vous prend en charge et vous conduit jusqu'à la destination demandée, à l'horaire auquel vous avez réservé.

Pour le retour, **Allo'Buss** vous prend en charge au point de rabattement de votre choix et à l'horaire convenus lors de votre réservation.

SI VOUS AVEZ DES DIFFICULTÉS POUR VOUS DÉPLACER...

Une prise en charge et un acheminement à l'adresse de votre choix sont possibles sous réserve de la validation de votre demande par la Commission d'Accessibilité Allo'Buss.

Les dossiers d'inscription sont disponibles sur simple demande auprès de la Boutique Buss ou sur www.buss-saintes.com.

LES HORAIRES

Le jeudi et le samedi, sauf jours fériés

Pour aller à Saintes

Horaires d'arrivée à Abbaye :

9h25 14h25

Horaires d'arrivée à Théâtre :

9h30 14h30

Pour partir de Saintes

Horaires de départ de Théâtre :

11h35 17h35

Horaires de départ de Abbaye :

11h40 17h40

Pour aller à Burie

Horaires d'arrivée :

MARDI JEUDI
14h00 9h00

Pour partir de Burie

Horaires de départ :

MARDI JEUDI
17h00 12h00

LES TARIFS

Ticket 1 voyage = 2,50 €
Carte 10 voyages = 23,00 €
Abonnements Buss acceptés

Renseignements



Boutique Buss
20 cours National

Lundi, mardi, jeudi, vendredi de 13h30 à 18h30
Mercredi de 10h00 à 18h30 sans interruption
Samedi de 10h00 à 12h00

0 800 17 10 17

Service à appel
gratuit

Du lundi au samedi de 7h30 à 19h00

www.buss-saintes.com

www.buss-saintes.com



ACCUEIL DU PUBLIC

MATHA
BURIE



Accueil en brigade

Sur rendez-vous

A Matha et Burie

Tous les jours, de 08h à 12h et de 14h à 18h

Sans rendez-vous

A Matha

Lundi de 08h à 12h - Jeudi et samedi de 14h à 18h

Accueil en mairie

Mairie de Brizambourg

Premier mardi du mois de 15h à 16h30

Salle des Associations de Beauvais-sur-Matha

Troisième jeudi du mois de 10h30 à 12h

Pour prendre contact ou rendez-vous

05.46.58.50.17

cob.matha@gendarmerie.interieur.gouv.fr

En cas d'urgence, composez le



Ou sonnez au portel

NOTRE ENGAGEMENT, VOTRE SÉCURITÉ




À Burie,
les postiers sont à vos côtés
pour vous guider dans vos démarches
administratives en ligne.*

En fonction des partenaires ci-dessous

Accès à Internet, ordinateur, tablette, imprimante et scanner sont à votre disposition gratuitement
pour réaliser vos démarches auprès des organismes publics, avec l'appui d'un chargé de clientèle si besoin.

À La Poste, sont désormais réunis la Caisse d'Allocations Familiales, Pôle Emploi, la Carsat, la Préfecture et la Direction des finances Publiques.

Vous disposez d'un espace d'accueil en libre-service avec des outils numériques et d'une connexion Internet pour accéder aux services en ligne des organismes publics.

Vous serez accompagné si besoin dans vos démarches en ligne, mais aussi dans la compréhension des documents, la constitution de dossiers simples et la création de comptes.

RÉSEAU MSAP DE LA CHARENTE-MARITIME



<https://www.ma-scrédeservicesaupost.fr/>

NOUS TROUVER :

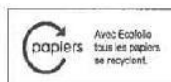
4 place de l'Hôtel des Postes
17770 Burie

HORAIRES D'OUVERTURE :

- Du mardi au vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 16h30
- Le samedi de 9h à 12h

Contact :

msap.burie@la.poste.fr



La Communauté d'Agglomération de Saintes et ses partenaires vous accompagnent !

Vous habitez l'une des 36 communes de l'agglomération de Saintes ? Des aides financières peuvent vous être accordées, en partenariat avec l'Agence Nationale de l'Amélioration de l'Habitat. Des aides complémentaires peuvent également vous être versées si vous habitez dans le centre-ville de Saintes ou dans les centres-bourgs de Chaniers, Burie, Saint-Sauvant, Saint-Bris-des-Bois, Ecoyeux et Chérac.

LES AIDES CONCERNENT LES TRAVAUX DE



**RÉNOVATION
ÉNERGÉTIQUE**



**MAINTIEN
À DOMICILE**



**RÉNOVATION
DE FACADE**



**MISE AUX
NORMES
D'HYGIÈNE**



**RÉSORPTION DE
L'HABITAT INDIGNE**

Il existe également d'autres formes d'aides :

- La défiscalisation
- Les avances sur travaux
- Les prêts bonifiés
- La TVA à taux réduit
- Les Certificats d'Economie d'Energie
- La réalisation d'un audit énergétique

La Communauté d'Agglomération de Saintes vous informe et vous oriente dans vos démarches.



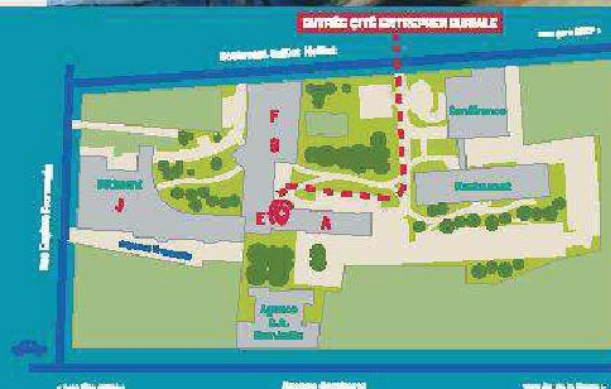
**Pour toutes vos demandes de
travaux d'amélioration de l'habitat,
un numéro unique : 05 46 95 03 66**



Prenez rendez-vous avec un conseiller par
téléphone ou par mail sur :
amelioration.habitat@agglo-saintes.fr
Des permanences ont lieu tous les mardis



à la Cité Entrepreneuriale, dans les locaux de
l'Espace Coworking, au 18 boulevard Guillet
Maillet à Saintes

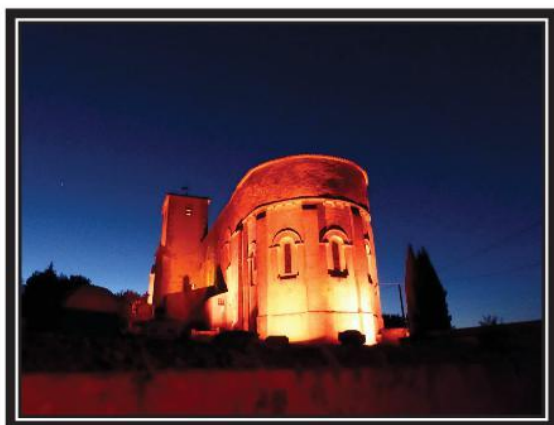


Repas de la commune

*Se déroulera le **Samedi 16 février 2019**
A 12h à la salle des fêtes de Villars les Bois.
Ce repas traditionnel est ouvert à tous !!!*

Il est offert aux personnes de 65 ans et +. C'est un moment convivial qui permet de rencontrer nos aînés.

Fermeture de l'église



L'église sera fermée du 03 décembre 2018 jusqu'au 12 mai 2019 pour cause de travaux (restauration du sol).

Durant cette période, la documentation pour les circuits de randonnées sera disponible à la mairie tous les après-midi de la semaine.

Site de la commune

www.communevillarslesbois.fr

Un site internet concernant la commune de Villars les Bois est à votre disposition. Vous y trouverez des informations concernant la vie de la commune, les démarches administratives, l'actualité de la commune, les comptes-rendus du Conseil Municipal et du SIVOM...

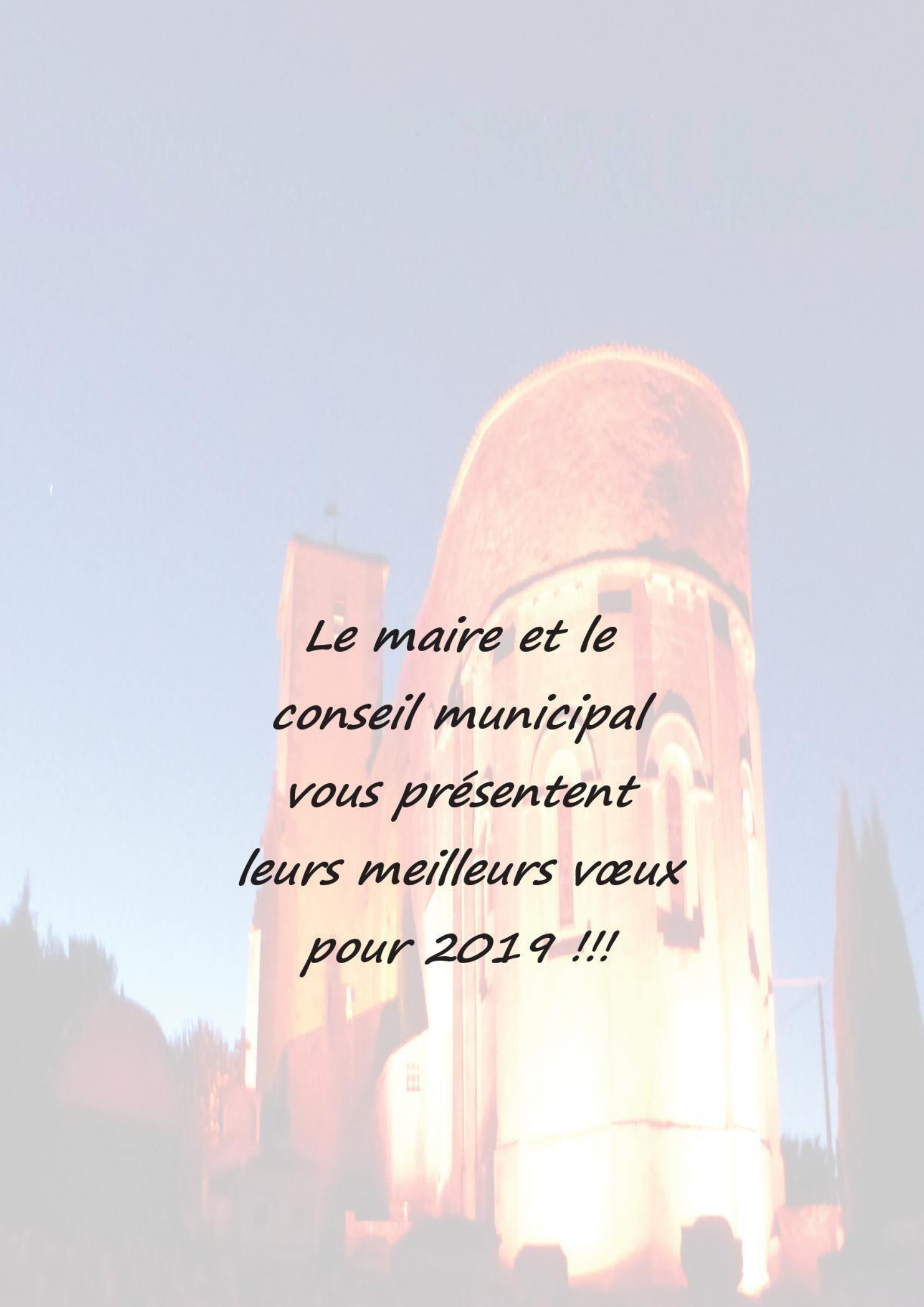
Kory



Kory, nouvel arrivant à Villars les Bois n'apprécie pas la solitude et cherche un copain (âne ou poney) pour partager le pré et aussi des prés à brouter !

Pour enrichir le sol de votre jardin, donne crottin, prêt à prendre, déjà sorti du pré !

N'hésitez pas à contacter sa propriétaire au 06 80 62 47 66.



*Le maire et le
conseil municipal
vous présentent
leurs meilleurs vœux
pour 2019 !!!*